

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE CORSE

Boulevard Pascal Rossini – BP 808
20192 Ajaccio

Le recteur de la région académique de Corse, Recteur de l'académie de Corse

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 72-72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés.

Arrête

Article 1 :

Les 26 professeurs certifiés dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la **classe exceptionnelle** au titre de l'année 2026.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
LICCIARDELLO	CAMPANA	HERMINIE	Sciences physiques et chimiques
MONTECATTINI	MONTECATTINI	MAURICE	Sciences physiques et chimiques
MAZAURIC	MAZAURIC	EMMANUEL	Philosophie
FRAU	FRAU	MARC	Mathématiques
AGOSTINI	IDILI	FRANCA	Italien
MAMOURET	MAMOURET	MICHEL	Mathématiques
BARBOLOSI	BARBOLOSI	FRANCOIS- PHILIP	Mathématiques
ANCEY	ANCEY	OLIVIER	Langue corse
GALLIANO	GALLIANO	NATHALIE	Histoire et géographie
DURAND	DURAND	DOMINIQUE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
PRINCIVALLE	PRINCIVALLE	LAETITIA	Histoire et géographie



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
WAGNER	WAGNER	PATRICIA	Histoire et géographie
PAGANO-FARA	PAGANO	NATHALIE	Histoire et géographie
MARCHETTI	TRISTANI	MARIE PIERRE	Mathématiques
SANTUCCI	SANTUCCI	MARIE LAURE	Sciences et techniques médico-sociales
BARBE	BARBE	STEPHANE	Physique - chimie
VALDRIGHI	VALDRIGHI	PATRICK	Hôtellerie & restauration option production et ingénierie culinaire
STIMAMIGLIO	STIMAMIGLIO	ALAIN	Anglais
ANDREANI	ANDREANI	MARIE JEANNE	Langue corse
THIERS	THIERS	ANNE LAURE	Lettres modernes
TOMASI	LEONELLI	LAETITIA	Lettres modernes
MICHEL	MICHEL	ANDRE	Technologie : construction mécanique
LEROY	BATTESTI	MARIE HELENE	Économie et gestion option comptabilité et finance
BOURDEAU	AOUIZERATE	CORINNE	Lettres modernes
MALPELLI	GUIDICELLI	NATHALIE MARIE	Lettres modernes
CARLOTTI	CARLOTTI	JULIE MARIE	Anglais

257 agents promouvables : 39 % d'hommes et 61 % de femmes

26 agents promus : 42 % d'hommes et 58 % de femmes

Article 2 :

Madame la Secrétaire Générale de la région académique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 13 juillet 2026

Rémi-François PAOLINI

Voies et délais de recours en page 3

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale
Virginie FRANTZ



**RÉGION ACADÉMIQUE
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours gracieux ou hiérarchique,

Si vous souhaitez former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, vous devez préalablement présenter une demande de médiation conformément au décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux. Cette demande, accompagnée de la présente décision, doit être adressée dans un délai de deux mois à compter de sa notification, au médiateur académique, Madame Dominique Orsoni, rectorat de l'académie de Corse, Bd Pascal Rossini, BP 808, 20192 Ajaccio cedex 4. La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur, déclarent, de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en attester la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.

A compter de la date à laquelle vous avez souhaité mettre fin à la médiation ou de sa clôture par le médiateur ou par le rectorat, vous pouvez former un recours contentieux dans un délai de deux mois. Vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

